DISCOURS

DE J. B. LOUVET,

DÉPUTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE.

UNE grande conjuration publique avoit un instant menacé de peser sur la France, et avoit trop long-temps pesé sur Paris. Vous arrivâtes ; nous crûmes que votre présence mettroit un terme aux fureurs des ambitieux, et intimideroit les conspirateurs. Nous nous étions trompés : l'état où nous sommes annonce que les complots n'ont été qu'un instant interrompus.

Quand vous arrivâtes, l'autorité nationale, qui résidoit dans l'assemblée législative, étoit méconnue, avilie, foulée aux pieds. Quand vous fûtes constitués, on essaya quelques premiers moyens d'avilir la convention nationale. Que dis-je ! hier encore, aujourd'hui même, dans les places publiques, autour de vous, aux portes de ce temple des loix, on prêche, on provoque l'insurrection contre les législateurs, contre vous !

Il est temps de savoir si cette faction turbulente est dans sept à huit membres ou dans les sept cents autres ; il faut, prenez-y garde ; il faut que de la lutte insolente qu'ils provoquent,

THE NEWBERRY LIBRARY

vous sortiez ou vainqueurs ou avilis. Il faut savoir si la convention est juste, indulgente ou foible, en conservant dans son sein un homme sur lequel l'opinion publique se développe avec horreur. Il faut absoudre cet homme ou vous en purger.

Le mal qui existoit existe. Cette commune orgueilleuse et despote, anéantie par un décret, n'est pas rentrée encore dans le devoir. Dans les sections, sur les places publiques, dans tous leurs écrits, les agitateurs provoquent les citoyens au mépris des loix et de l'autorité nationale. Il faut, dit-on, s'occuper des choses, et non des hommes; mais dans les conjurations publiques les choses et les personnes sont intimement liées; et l'on ne peut pas dénoncer la conjuration sans dénoncer les conjurateurs. On vient d'avancer une absurdité politique, en disant que dans une république il ne peut point exister de factions: l'expérience des siecles atteste au contraire que les factions sont la maladie périodique, pour ainsi dire, des républiques.

On a dit encore qu'il ne falloit point accuser le peuple de Paris: certes, ce ne peut être *mon intention; je viens au contraire le justifier* des crimes commis par quelques scélérats couverts de son masque et de son nom: je viens dénoncer des complots; car, je l'ai dit, les complots n'avoient été qu'ajournés.

Citoyens, dans l'une de vos premieres séances, on vous dénonça des tentatives criminelles, faites par quelques ambitieux, pour changer le gouvernement; et si vous passâtes à l'ordre du jour, ce ne fut pas que vous ne pussiez appercevoir un commencement de preuves; ce ne fut pas que l'objet dénoncé fût peu digne de votre attention; mais vous pensâtes qu'il convenoit de

fermer les yeux sur un péril passé; que peut-être il falloit jeter un voile sur des complots avortés, qu'il étoit vraisemblable que votre présence empêcheroit de renaître. Moi-même je le crus; autrement on m'auroit mis en pieces plutôt que de me faire consentir à reléguer dans le porte-feuille ces dénonciations toutes prêtes.

Je vais donc aujourd'hui les révéler leurs complots; je les prouverai, non par des pieces, mais par des faits. Les pieces sont au comité de surveillance; elles sont par-tout; Paris tout entier sera mon témoin. Je dénoncerai les projets de subversion, d'anarchie, d'envahissement, de destruction de la représentation nationale, que quelques hommes avoient conçus, et qu'ils osent nourrir encore. Je m'efforcerai d'être court. Soutenez-moi de votre attention; (Murmures; des applaudissemens les couvrent) et vous, citoyen président, tâchez qu'on ne m'interrompe point; car dès que je toucherai le mal, on criera. (La majorité de l'assemblée applaudit.) J'ai à dire des vérités qui déplairont mortellement à quelques-uns.

Encore une courte réflexion. Je pourrois d'abord m'étonner que Danton que personne n'attaquoit, se soit élancé à cette tribune, pour déclarer qu'il étoit inattaquable. Je pourrois m'étonner qu'il ait paru vous annoncer la répudiation de l'individu Marat; il me semble que si on a fait l'*expérience du mauvais tempérament* de cet homme, on ne doit pas en être tout-à-fait quitte pour déclarer qu'on y renonce. On a rappellé l'observation du ministre de la justice d'aujourd'hui; mais ce ministre, dont j'estime les talens, s'est abandonné à son éloquence un peu subtile; elle l'a entraîné; il a fait des rapprochemens plus ingénieux que solides: les faits vont vous le prouver.

Je vais comparer à la révolution du 10 août celle du 2 septembre.

Robespierre, c'est de l'ensemble de vos actions et de votre conduite que va sortir l'accusation.

Ce fut dès le mois de janvier dernier, que dans un lieu où se rassembloient mille à quinze cents hommes, jugés les meilleurs ou les plus ardens patriotes de Paris; dans un lieu qu'à cause du respect qu'il lui faut porter pour d'immenses services antérieurement rendus à la patrie, je vous prie de me dispenser de nommer. — Une voix: Non, républicain, point de petits ménagemens; nommez. — Un très-grand nombre de membres: Oui, nommez.

Danton: Je prie l'accusateur de toucher le mal, et de mettre le doigt dans la blessure. (Murmures.)

Louvet: Oui, Danton, je vais le toucher le mal; mais ne criez donc pas d'avance. — On rit et on applaudit.

L'orateur continue: ce fut au mois de janvier dernier qu'on dut remarquer aux jacobins (Ah!) un parti foible de nombre et de moyens, fort d'audace et de toute espece d'immoralités; un parti qui s'étoit venu jeter au milieu de nous pour couvrir de notre nom glorieux son nom justement suspect; pour s'emparer du bien que nous avions fait et se l'attribuer; pour propager dans notre local plus commode que le sien, sa doctrine qu'il disoit être la nôtre; pour pervertir notre institution à son profit et contre nous-mêmes; pour inquiéter, fatiguer, écarter par tous les moyens de la plus vile tactique, quiconque essayeroit de ramener à sa pureté primitive cet établissement aujourd'hui si méconnoissable, qu'il ne lui reste, en vérité, que

son titre, dont les usurpateurs abusent pour appeller et retenir au milieu d'eux quelques hommes de bien qu'ils trompent indignement. — Interruptions du bout.

Lariviere : Silence, les blessés ! — On applaudit.

Ce fut dès le mois de janvier, qu'on vit succéder aux discussions profondes ou brillantes qui nous avoient honorés et servis dans l'Europe, les misérables débats qui auroient pu nous perdre. Ce fut alors qu'à travers les inculpations infiniment justes dont une cour traîtresse méritoit d'être poursuivie, on eut soin de jeter indirectement contre l'excellent côté gauche de l'assemblée législative, les accusations les plus étranges, dont le germe devoit se développer terrible, quand le jour des calomnies directes seroit arrivé. Alors on vit quelques personnes, assurément privilégiées, vouloir parler, parler sans cesse, exclusivement parler, non pour éclairer les membres de l'aggrégation entr'eux, mais uniquement pour être entendus de quelques centaines de spectateurs dont il parut qu'on cherchoit à conquérir les applaudissemens, à quelque prix que ce fût : alors on vit qu'apparemment il étoit convenu que tour-à-tour les affidés se relayeroient pour présenter tel ou tel décret, tel ou tel individu du côté gauche de l'assemblée à l'animadversion de ces spectateurs crédules, et au contraire à leur admiration de mille manieres provoquée, tel constituant dont les partisans fougueux faisoient constamment le plus fastueux éloge, à moins qu'il ne le fît lui-même. Nous cependant, demeurés en petit nombre à cause des dégoûts dont on nous environnoit; nous, observateurs assidus, malgré les persécutions naissantes, nous nous sentions oepressés d'éton-

ment beaucoup plus que d'inquiétude. Nos yeux ne s'étoient pas tout-à-fait ouverts ; nous nous bornions à gémir sur l'humaine foiblesse de quelques personnages que nous voulions estimer assez pour les croire seulement travaillés de jalousie vive envers autrui, d'estime désordonnée envers eux-mêmes.

Mais après la fameuse journée du 10 mars, Lessart ayant été frappé d'accusation, et des patriotes se trouvant saisis des rênes du gouvernement, quelle fut notre surprise d'entendre ceux qu'alors nous reconnûmes pour des agitateurs, déclamer contre un ministere jacobin, avec plus de chaleur cent fois qu'ils n'en avoient mise à surveiller un ministere conspirateur ! A cette époque ils ne craignirent pas de laisser tomber un premier masque devenu trop incommode : les harangues ne furent permises qu'à celui qui dénigroit les meilleurs décrets emportés par le courage du côté gauche de l'assemblée ; qu'à celui qui calomnioit tel philosophe, tel écrivain, tel orateur-patriote ; qu'à celui qui déclaroit avec le plus d'impudeur, qu'un tel étoit en France le seul homme vertueux, le seul à qui l'on pût confier le soin de sauver la patrie ; qu'à celui qui prodiguoit les plus basses flatteries à quelques centaines de citoyens d'abord qualifiés le peuple de Paris, et puis absolument le peuple, et puis le souverain ; qu'à celui qui présentoit à des hommes réputés libres, une idole ; et sur-tout elles ne furent permises qu'à l'idole même, qu'à cet usurpateur superbe de qui déja sa faction disoit presque qu'il étoit un dieu ; et qui lui-même répétant l'éternelle énumération des mérites, des perfections, des vertus sans nombre dont il se reconnoissoit pourvu, ne manquoit jamais, après avoir vingt fois at-

testé, la force, la grandeur, la bonté, la souveraineté du peuple, de protester qu'il étoit peuple aussi. — Talien interrompt. Plusieurs voix : encore un blessé !

L'orateur continue : ruse aussi grossiere que coupable, au moyen de laquelle confondant ensemble et l'idole, et les adorateurs, et le prétendu souverain, on parvenoit à les rendre, pour ainsi dire, inattaquables, de sorte que quiconque avoit encore assez de courage pour contester au chef adoré, je ne dis pas le moindre de ses mérites, mais seulement la plus absurde ou la moins calomnieuse de ses opinions, étoit aussitôt poursuivi comme ayant outragé le peuple ; ruse grossiere, mais qu'on ne doit pas, quelque méprisable qu'elle soit, repousser par le seul mépris : car on sait trop que c'est elle qui a réussi à tous les usurpateurs ; à tous, depuis César jusqu'à Cromwel, depuis Sylla jusqu'à Mazanielle.

Alors, représensans du peuple, tous ceux qui ne voulurent pas rester dans l'aveuglement, durent voir. Il devenoit incontestable qu'entre ces hommes toujours plus unis, plus intolérans, plus audacieux dans leurs calomnieuses persécutions, plus rampans dans leurs populaires flagorneries, plus impudens dans leurs ridicules apothéoses, à mesure qu'elle s'avançoit plus inévitable et plus sainte, cette insurrection que d'autres aussi provoquoient, mais dans des intentions bien différentes ; il devenoit incontestable, dis-je, qu'entre ces hommes il existoit un pacte secret dont le but devoit être, puisqu'ils poursuivoient de toutes parts les talens et les vertus, de faire tourner au profit de leur ambition personnelle, la révolution qui se préparoit, d'opprimer le peuple, puisqu'en feignant

d'en éclairer une portion, ils ne cherchoient qu'à les égarer toutes ; d'anéantir la représentation nationale ; puisqu'afin de l'avilir ils décrioient tous ses actes ; enfin, puisqu'ils vouloient qu'on adorât leur chef, de se constituer sous lui, avec lui, et bientôt peut-être sans lui, au moment où le roi traître alloit tomber ; de se constituer rois eux-mêmes, rois, ou tribuns, ou dictateurs, ou triumvirs, qu'importe le nom ? — Quelques murmures du bout, couverts par des applaudissemens.

Nous, cependant, membres anciens de l'aggrégation presque détruite, nous constamment demeurés fideles auxprincipes de l'austere égalité, convaincus des mauvais desseins de cette horde de faux-freres conjurés, inquiets de la marche qu'ils comptoient suivre, et nous demandant quels étoient leurs moyens, nous avancions de notre côté dans la carriere révolutionnaire ; nous avancions frappant ensemble une cour traîtresse et de traîtres agitateurs ; et sur-tout redoublant d'efforts pour que la considération également due au caractere et à la conduite de deux cents et quelques députés que, seuls, nous regardions comme dignes représentans de la nation, ne pût leur être ravie ; pour qu'ils en restassent environnés pendant cette commotion violente, où il étoit si nécessaire de conserver un centre d'union autour duquel pussent se reconnoître et se rallier tous les amis vrais de la liberté ; nous avancions, bien résolus, quoiqu'il pût arriver, à ne jamais consentir qu'on substituât au saint amour de la patrie, l'idolatrie sacrilege d'un homme, bien décidés à ne courber un front soumis que devant la majesté de tout un peuple légitimement représenté ; et nous flattant d'ailleurs qu'après avoir renversé l'ancien tyran, la toute-

puissance nationale sauroit bien abattre les tyrans nouveaux. Vifs applaudissemens.

Certes, et pourquoi le nierois-je? ils ont, dans la journée du 10 août, contribué pour quelque chose à la chûte de celui qu'ils comptoient remplacer. Mais l'utilité de leur secours suffiroit-elle pour en effacer la tache? Ou je n'ai qu'une fausse idée des mœurs républicaines, ou la liberté pure comme la vertu, son inséparable compagne, réprouve ceux qui l'ont servie par des motifs indignes d'elle. Et d'ailleurs comment ne pas punir leurs complots, lorsqu'ils en reprennent l'exécrable trame!

Représentans du peuple, une journée à jamais glorieuse, celle du 10 août, venoit de sauver la France. Deux jours encore s'étoient écoulés; membre de ce conseil-général provisoire, j'étois à mes fonctions; un membre entre, et tout-à-coup il se fait un grand mouvement dans l'assemblée. Je regarde, et j'en crois à peine mes yeux: c'étoit lui, c'étoit lui-même! Il venoit s'asseoir au milieu de nous... Je me trompe, il étoit allé déjà se placer au bureau: depuis long-temps il n'y avoit plus d'égalité pour lui... (Une voix du bout: C'est mauvais cela.) et moi, dans une stupeur profonde, je m'interroge sur cet événement, imprévu je l'avoue: Quoi! Robespierre, l'orgueilleux Robespierre, qui, dans des jours de péril, avoit abandonné le poste important où la confiance de ses concitoyens l'avoit appellé; qui, depuis, avoit pris vingt fois l'engagement solemnel de n'accepter aucune fonction publique; qui, seulement un soir, devant quinze cents témoins, avoit bien voulu s'engager à se faire le conseiller du peuple, pourvu que le peuple en témoignât le vif desir;

le conseiller du peuple ! pesez l'expression, je vous prie : Robespierre se soumettant au point de devenir simple officier municipal ! De ce moment il me fut démontré que ce conseil-général devoit sans doute exécuter de grandes choses, et que plusieurs de ses membres étoient appellés à de hautes destinées.

Mais reposons-nous un instant sur cette révolution du 10 août. Vous savez, représentans, qu'ils s'en attribuent l'honneur ; et certes, je m'étonne que ceux-là qui se portent sans cesse les défenseurs du peuple, et paroissent ne se complaire qu'à vanter sa prudence et sa force, veuillent aujourd'hui lui disputer la gloire de cette journée, et ne craignent pas de soutenir que sans leur foible appui, il alloit tomber dans l'abyme. La révolution du 10 août est l'ouvrage de tous ; elle appartient à nos fauxbourgs qui se lévèrent tout entiers, à ces braves fédérés qu'il ne tint pas aux chefs des agitateurs qu'on ne reçût point dans nos murs : — Une voix : Cela n'est pas vrai ! Louvet s'écrie : cela est si vrai que pendant deux séances consécutives aux Jacobins, il a déclamé contre le camp de 20,000 hommes : Je l'ai entendu.

La révolution du 10, elle appartient à ces deux cents courageux députés qui, là même, au bruit des décharges de l'artillerie, rendirent le décret de la suspension de Louis XVI, et plusieurs autres que la commission des vingt-un tenoit tout prêts. (Applaudi.) Elle appartient, et graces leur soient rendues, à la vaillance des généreux guerriers de Brest, à l'intrépidité des dignes enfans de la fière Marseille. (On applaudit.) Elle appartient à tous, la révolution du 10 août ! Mais celle du 2 sep-

tembre ! conjurés barbares, elle est à vous, elle n'est qu'à vous ! et vous-mêmes, vous vous en êtes glorifiés. Eux-mêmes, avec un mépris féroce, ils ne nous désignoient que les patriotes du 10 août ; avec un féroce orgueil ils se qualifioient les patriotes du 2 septembre. Ah ! qu'elle leur reste cette distinction digne de l'espèce de courage qui leur est propre ; (vifs applaudissemens) qu'elle leur reste pour notre justification durable et pour leur long opprobre !

Messieurs, nous voici donc à l'époque fatale : pourrai-je contenir mon indignation ? Les prétendus amis du peuple ont voulu rejeter sur le peuple de Paris les horreurs dont la première semaine de septembre fut souillée ; ils lui ont fait le plus mortel outrage : ils l'ont indignement calomnié. Je le connois, le peuple de Paris, car je suis né, j'ai vécu au milieu de lui : il est brave ; mais, comme les braves, il est bon ; il est impatient, mais il est généreux : il ressent vivement une injure, mais après la victoire il est magnanime. Je n'entends pas parler de telle ou telle portion qu'on brave, mais de l'immense majorité, quand on l'a laissée à son heureux naturel. (On applaudit.) Il sait combattre, le peuple de Paris : il ne sait point assassiner. (Les applaudissemens recommencent.) Il est vrai qu'on le vit tout entier le 10 août devant le château des Tuileries ; il est faux qu'on l'ait vu le 2 septembre devant les prisons. (Applaudissemens réitérés.) Dans leur intérieur, combien les bourreaux étoient-ils ? Deux cents, pas deux cents, peut-être ; et au-dehors, que pouvoit-on compter de spectateurs, attirés par une curiosité véritablement incompréhensible ? Le double, tout-au-plus.

Interruption. —Louvet s'écrie : Eh bien ! vous niez ! qu'on interroge la vertu ! Le fait que j'avance, je le tiens de Pétion ; c'est Pétion qui me l'a dit.

Il reprend. Mais, a-t-on dit, si le peuple n'a pas participé à ces meurtres, pourquoi ne les a-t-il pas empêchés ! Pourquoi ? parce que l'autorité du tutélaire Pétion étoit enchaînée ; parce que Roland parloit en vain ; parce que le ministre de la justice ne parloit pas ; (Applaudissemens réitérés.) parce que les présidens des quarante-huit sections, prêts à réprimer tant d'affreux désordres, attendoient des réquisitions que le commandant-général ne fit pas ; parce que des officiers municipaux, couverts de leur écharpe, présidoient à ces atroces exécutions. (Mouvement d'horreur.) Mais l'assemblée législative ! l'assemblée législative, représentans du peuple, vous la vengerez. L'impuissance où vos prédécesseurs étoient réduits, est, à travers tant de crimes, le plus grand de ceux dont il faut punir les forcenés que je vous dénonce. (Pétion rend le fauteuil à Guadet.) L'assemblée législative ! elle étoit journellement tourmentéee, méconnue, avilie par un insolent démagogue qui venoit à sa barre lui ordonner des décrets ; qui ne retournoit au conseil-général, que pour la dénoncer ; qui venoit jusques dans la commission des vingt-un menacer du tocsin. —Mouvement d'indignation.

C'est vrai, s'écrient plusieurs membres. Quelques-uns murmurent. L'assemblée est très-agitée.

Cambon s'élance à la tribune ; il veut parler, le bruit couvre sa voix ; on distingue cependant qu'il demande un décret d'accusation contre Robespierre. Un moment après le calme se rétablit.

Lacroix est à la tribune. J'ai demandé la parole, dit-il, pour attester un fait avancé par Louvet. Un soir, pendant ma présidence à l'assemblée législative, j'avois cédé le fauteuil à Hérault, vice-président. Robespierre, à la tête d'une députation du conseil-général de la commune, vint demander à l'assemblée nationale de confirmer l'anéantissement, déjà opéré, de cette commune et du directoire du département. J'eus le courage de combattre cette proposition, et de faire celle de passer à l'ordre du jour qui fut décrété. En descendant de la tribune, je me retirai dans l'extrémité du côté gauche ; et là Robespierre me dit que si l'assemblée nationale ne faisoit pas de bonne volonté ce qu'il demandoit, on sauroit bien le lui faire faire avec le tocsin. — L'agitation s'accroît.

Robespierre monte à la tribune. Plusieurs membres veulent qu'il se place à la barre ; d'autres s'élancent à la tribune. Robespierre est immobile.

Lacroix continue : D'après cette menace, qui fut répétée par plusieurs membres du conseil de la commune, et entendue par plusieurs de mes collègues, je quittai ma place, et je vins à la tribune dénoncer le fait et faire cette réponse : La commune peut bien nous faire assassiner, mais nous faire manquer à notre devoir, jamais (applaudissemens) ; plusieurs de mes collègues sont parmi nous, ils peuvent me rendre justice.

Plusieurs membres se lèvent et attestent la vérité de ce fait.

Lacroix ajoute ces mots : Et je dois à l'assemblée nationale la justice de dire que, malgré cette menace réitérée du tocsin, elle passa encore à l'ordre du jour. Alors les membres de

la commune s'en furent dénoncer l'assemblée nationale, et mes collègues me prièrent de ne pas m'en aller chez moi par les Feuillans, parce qu'on m'attendoit pour m'égorger. — Mouvement d'horreur.

Robespierre monte à la tribune.

La convention nationale, observe un membre, ne peut pas entendre à la tribune un homme accusé d'un pareil crime; il faut qu'il descende à la barre. — Robespierre insiste longtemps pour avoir la parole. — On veut qu'elle soit rendue à Louvet. — C'est sur le fait que je veux parler, dit Robespierre. — On demande qu'il ne puisse répondre qu'après toute l'accusation.

Le président lui dit : Robespierre, la convention ne peut pas vous refuser la justice de vous entendre; elle paroît seulement desirer que Louvet continue, et que vous répondiez ensuite à toutes les accusations.

Robespierre : Je n'ai qu'une observation à faire.

L'assemblée décrète que Robespierre sera entendu après Louvet; et on lui demande de recommencer sa phrase.

Louvet reprend : L'assemblée législative ! elle étoit journellement tourmentée, méconnue, avilie par un insolent démagogue qui venoit à sa barre lui ordonner des décrets; qui ne retournoit au conseil-général, que pour la dénoncer; qui revenoit jusques dans la commission des vingt-un menacer du tocsin; qui toujours l'injure, le mensonge et les proscriptions à la bouche, accusoit les plus dignes représentans du peuple d'avoir vendu la France à Brunswick, et les accusoit la veille du jour où le glaive des assassins alloit se tirer; qui, ne

pouvant arracher tous les décrets, en faisoit lui-même ; et, contre une loi formelle, tenoit les barrières fermées, et conservoit son conseil-général inutilement cassé par un décret. C'est ainsi que déjà ce despote approchoit du but proposé : celui d'humilier devant les pouvoirs de la municipalité, dont il étoit réellement le chef, l'autorité nationale, en attendant qu'il pût l'anéantir : oui, l'anéantir ; car en même-temps, par ce trop célèbre comité de surveillance de la ville, ces conjurés couvroient la France entière de cette lettre où toutes les communes étoient invitées à l'assassinat des individus ; et, ce qui est plus horrible encore... donnez ici toute votre attention à l'ensemble de leurs forfaits ; et, ce qui est plus horrible encore, à l'assassinateur de la liberté, puisqu'il ne s'agissoit de rien moins que d'obtenir la coaliation de toutes les municipalités entre elles, et leur réunion à celle de Paris, qui devenoit ainsi le centre de la représentation commune, et renversoit de fond en comble la forme de votre gouvernement. Tel étoit assurément leur systême de conjuration, que vous les voyez maintenant même poursuivant encore ; tel étoit leur plan exécrable ; et s'il peut rester quelque doute, sachez ou rappellez-vous qu'alors nos murs furent déshonorés par des placards d'un genre inconnu dans l'histoire des nations les plus féroces. C'étoit-là qu'on lisoit qu'il falloit piller, massacrer sans cesse ; c'étoit-là qu'on trouvoit d'affreuses calomnies contre les patriotes les plus visiblement destinés à une mort violente ; c'étoit-là que Pétion, digne lui, bien digne de sa popularité, qu'au reste on s'étoit efforcé mille fois de lui ravir ; c'étoit-là que Pétion, dont l'inflexible vertu devenoit trop

gênante, étoit journellement attaqué; c'étoit-là qu'on désignoit comme des traîtres que la justice du peuple devoit se hâter de sacrifier, les nouveaux ministres, un seul excepté, un seul, et toujours le même.... (Murmures sourds.) Et puisses-tu, Danton, te justifier de cette exception devant la postérité! (Applaudi.) Enfin, c'étoit-là qu'on osoit essayer de préparer l'opinion publique à ces grands changemens si ardemment desirés, à l'instruction de la dictature, ou, ce qui eût mieux accordé les nouveaux despotes, à l'instruction du triumvirat.

Et n'espérez pas nous donner le change en désavouant aujourd'hui cet enfant perdu de l'assassinat. S'il n'appartenoit point à votre faction, qui donc lui donna tout-à-coup la hardiesse de sortir vivant du sépulcre auquel lui-même il s'étoit condamné? Si vous ne deviez l'accueillir et le protéger, qui lui inspira cette confiance, à lui de qui vous nous laissiez croire, quelques semaines auparavant, que son existence étoit un problême? S'il n'étoit pas des vôtres, qui donc lui fournit, dans la misere extrême qu'il venoit d'avouer, qui lui fournit les fonds nécessaires à tant de dépenses exhorbitantes? S'il n'étoit pas initié à tous vos projets d'oppression, si son dévouement à les servir ne lui avoit pas mérité quelque récompense, pourquoi le produisîtes-vous dans cette assemblée électorale, que vous dominiez par l'intrigue et par l'effroi.... (Interruptions) Oui, dit Louvet, Robespierre, dans un même discours à l'assemblée électorale, dénigra Priestley et produisit Marat, non pas nominativement, mais il le désigna si bien qu'on ne le pût méconnoître. Citoyens, on devoit discuter les candidats, ceux-là sur-tout contre lesquels il pou-

voit s'élever des reproches : eh bien ! plusieurs demanderent la parole contre cet étrange candidat ; moi aussi je la demandai, personne ne l'obtint ; et comme je sortois, je fus entouré de ces hommes à gros bâtons et à sabres dont le futur dictateur marchoit toujours environné ; des gardes-du-corps de Robespierre. Ils me menacerent, ils me dirent (et remarquez que c'étoit dans les jours de l'assassinat) ils me dirent en propres termes : *avant peu tu y passeras.*

Ainsi l'on étoit libre dans cette assemblée où, sous les poignards, on votoit à haute voix !

Non que j'entende attaquer tous les choix de l'assemblée électorale, certainement plusieurs sont bons, mais ceux-là ont été surpris à la faction, qui d'ailleurs n'en a pas déguisé son vif mécontentement.

Après cette explication, Louvet reprend :

Pourquoi le produisîtes-vous dans cette assemblée électorale que vous dominiez par l'intrigue et par l'effroi, à qui vous ordonnâtes ses suffrages pour lui, et du sein de laquelle vous le jetâtes au milieu de nous, où il est encore, mais où, s'il y a quelque justice sur la terre, il ne restera pas ? (On applaudit.)

Revenons à ses maîtres : par quelle voie espéroient-ils accomplir leurs suprêmes destinées ? par celle à travers laquelle ils s'avançoient déjà cruellement énorgueillis ; par de nouveaux massacres : il en falloit encore pour que la terreur fût complète, et pour écarter quiconque, en ces jours de deuil et de subversion, plus attaché à la liberté qu'à la vie, tentoit d'opposer quelque résistance à leurs triomphes exécrés. Aussi nous entendîmes bientôt, jusque dans les places publiques, des voix impies réclamant une immense liste, où se pressoient entassés

des milliers de signatures, la plupart surprises à une aveugle crédulité ; des voix impies, qui déjà sollicitoient les biens et le sang de l'innombrable foule des proscrits. Alors la consternation fut générale pendant quarante-huit heures, et 30,000 familles désolées seront mes témoins ; chacun trembla pour l'objet de ses affections les plus cheres : des épouses, des enfans en pleurs, venoient nous conjurer d'épargner la vie de leurs peres et de leurs époux. Hélas ! à travers l'inutile priere, nous sentions le reproche déchirant nous demander d'empêcher les assassinats à commettre ; c'étoit nous accuser des assassinats commis. Les empêcher ! comment l'aurions-nous pu ? Nous-mêmes nous étions sous les poignards. Tous ceux qui avoient défendu les droits du peuple avec constance, courage et désintéressement, étoient calomniés, poursuivis, menacés. Grands dieux ! où donc étions-nous ? lorsqu'en regardant autour de moi je vis les plus purs patriotes persécutés ; une visite outrageante et du plus menaçant augure, faite chez un énergique républicain, dont les écrivains agitateurs, comme naguère ceux de Louis XVI, vouloient que le nom devînt une injure ; des mandats d'amener préparés contre ceux qui, dans l'assemblée législative, avoient mis en état de suspension le despote précipité des Tuileries au Temple ; et pour comble d'horreur, un mandat d'arrêt contre Roland, contre cet homme ! . . . . . Son vertueux courage est au dessus des éloges d'un homme. (Vifs applaudissemens.)

Quand je vis tant d'atrocités liberticides, je me demandai si j'avois, dans la journée du 10 août, rêvé notre victoire, ou si déjà Brunsvvick et ses cohortes contre-révolutionnaires étoient

dans nos murs. Non ; mais de farouches conjurés venoient de cimenter, par le sang, leur autorité naissante ; et pour l'affermir, il leur falloit encore vingt-huit mille cadavres ! Alors je me ressouvins de Sylla, qui commença par frapper dans Rome des citoyens détestés, et qui bientôt fit porter sur les places publiques et sur la tribune aux harangues, les têtes des citoyens les plus recommandables par leurs vertus et leurs talens. Ainsi la faction désorganisatrice, escortée de la terreur et toujours précédée des placards de l'homme de sang, s'avançoit rapidement vers son but : ainsi les conjurés alloient, sur les débris de toutes les autorités et de toutes les réputations, commencer leur regne : ainsi tu marchois à grands pas, Robespierre, vers ce pouvoir dictatorial dont la soif te dévoroit, mais où t'attendoient enfin plusieurs hommes de quelque résolution, et que certainement, ils l'avoient juré par Brutus, tu n'aurois pas gardé plus d'un jour. (On applaudit à plusieurs reprises.)

Qui les arrêta cependant ? Ce furent quelques citoyens courageux qui se serrerent ; ce fut la force d'inertie que Pétion leur opposa ; ce fut la force d'activité que leur opposa Roland, qui mit à les dénoncer devant toute la France, plus d'intrépidité qu'il ne lui en avoit fallu pour démasquer le plus fourbe des rois ; ce fut encore le mauvais succès de cette lettre du comité de surveillance, dont les anarchiques invitations furent reprochées avec horreur par les lumieres ou le bon sens de toutes les communes ; et ce cri d'indignation qui, parti de toutes les extrémités de l'empire, vint retentir jusqu'au centre ; et les premieres espérances que fit concevoir Dumouriez, trop foible encore pour arrêter l'ennemi, mais

assez heureux déjà pour l'inquiéter ; ce fut surtout ce génie protecteur de la France, qui paroît avoir veillé sur elle pendant trois années de révolutions successives, qui, dans les plus furieux orages sembloit jusqu'à présent avoir toujours pris sous sa sauve-garde particuliere ce Paris, le centre et le foyer de toutes les commotions violentes, ce Paris que, dans les circonstances où nous sommes, il doit sauver encore, pour peu que vous l'aidiez.

Robespierre, je t'accuse d'avoir depuis longtemps calomnié les plus purs, les meilleurs patriotes ; je t'en accuse, car je pense que l'honneur des bons citoyens et des représentans du peuple ne t'appartient pas.

Je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes, avec plus de fureur, à l'époque des premiers jours de septembre, c'est-à-dire, dans un temps où tes calomnies étoient des proscriptions.

Je t'accuse d'avoir, autant qu'il étoit en toi, méconnu, persécuté, avili la représentetion nationale, et de l'avoir fait méconnoître, persécuter, avilir.

Je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolatrie ; d'avoir souffert que devant toi l'on dît que tu étois le seul homme vertueux de la France, le seul qui pût sauver la patrie, et de l'avoir vingt fois donné à entendre toi-même.

Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris par tous les moyens d'intrigue et d'effroi.

Je t'accuse d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir.

Législateurs, il est au milieu de vous un autre homme dont le nom ne souillera pas ma bouche, un homme que je n'ai pas besoin d'accuser ; car

il s'est accusé lui-même. Lui-même il vous a dit que son opinion étoit qu'il falloit faire tomber deux cent soixante huit mille têtes : lui-même il vous a avoué ce qu'au reste il ne pouvoit nier, qu'il avoit conseillé la subversion du gouvernement, qu'il avoit provoqué l'établissement du tribunat, de la dictature, du triumvirat : mais quand il vous fit cet aveu, vous ne connoissiez peut-être pas encore toutes les circonstances qui rendoient ce délit vraiment national : et cet homme est au milieu de vous ! et la France s'en indigne, et l'Europe s'en étonne. Elles attendent que vous prononciez.

Je demande contre Marat un décret d'accusation. (Quelques membres murmurent ; d'autres applaudissent.) Je demande que vous chargiez un comité d'examiner la conduite de Robespierre.

Je demande que vous ajoutiez à ces mesures générales, (car frapper les principaux chefs, c'est prendre, en matiere de conspiration, une mesure générale,) je demande que vous ajoutiez à celle que je vous propose, celle que vous commande votre situation nouvelle.

Un instant le complot fut ajourné, un instant ils ont voulu vous observer ; .... et moi aussi je vous observe : ils ont pris votre indulgence pour foiblesse ; et moi aussi, je vous observe : vous êtes forts. Vous sentirez que les prédications anarchiques faites par des patriotes qu'on dit exagérés, mais qui, dans ce sens, seroient encore des insensés, des furieux ; que pour le bien public on devroit les enchaîner ; que leurs prédications, dis-je, doivent être renforcées par la foule d'intrigans soldés au milieu de vous par les puissances étrangeres, qui ne peuvent nous vaincre qu'en nous divisant ; qui n'ont plus d'autre

moyen d'abattre la république naissante que d'allumer dans son sein la guerre civile. Législateurs, vous devez donc porter vos regards sur l'anarchie, pour mettre obstacle à ses progrès. Vous devez arrêter cette faction forcenée qui se répand dans les sections, qui se répand dans les places publiques, qui se répand aux Jacobins, qui continuellement y prêche l'insurrection contre vous. (Quelques membres murmurent.)

Vous le devez; et après avoir porté le décret d'accusation contre Marat, qu'il n'est plus temps de différer, vous prononcerez la loi contre les monstres qui provoquent au meurtre et à l'assassinat. (Applaudissemens.) Vous sentirez aussi qu'on doit prendre des mesures de sûreté générale contre cette faction qui nous déchire, contre cette faction qui pourroit perdre Paris, mais qui, pour cela, ne perdroit pas la république. Vous devez empêcher que le sang coule dans cette ville; vous devez décréter que le pouvoir exécutif pourra, en cas d'émeute, en cas de sédition, requérir toutes les forces militaires qui sont dans le département de Paris. (Murmures de quelques membres.) A la charge d'en donner avis sur-le-champ au président de la convention nationale, pour qu'elle en délibere; et pour prévenir désormais, autant que possible, des conjurations semblables à celle que je vous dénonce, je vous propose de faire examiner, par votre comité de constitution, la question de savoir si, pour le maintien de la liberté publique, devant lequel tout intérêt particulier doit disparoître, vous ne porterez pas, comme dans l'ancienne Grèce, une loi qui condamne au bannissement tout homme qui aura fait de son nom un sujet de division entre les citoyens. (Applaudi.)

Ici Robespierre est monté à la tribune ; il y a eu quelque mouvement dans l'assemblée.

Louvet finit ainsi : J'insiste sur-tout pour qu'à l'instant vous prononciez sur un homme dont les crimes sont prouvés : que si quelqu'un a le courage de le défendre, qu'il monte à la tribune ; (Applaudi.) et croyez-moi, pour notre gloire, pour l'honneur de la patrie, ne nous séparons pas sans l'avoir jugé.

Un grand nombre de voix : Oui, oui, tout-à-l'heure.

Louvet descend de la tribune au milieu des plus vifs applaudissemens.

Lecteurs, n'ajoutez foi à la Dénonciation, qu'après avoir Entendu la justification De Robespierre, Car le plus ardant défenseur du peuple dans l'Assemblée Constituante Ne peut pas être aussy s'il quand vous la Demandez Si Besse